

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 852 727**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **03 03460**

⑤① Int Cl⁷ : G 09 F 9/00, G 09 F 19/14, G 12 B 9/02

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 21.03.03.

③⑦ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 24.09.04 Bulletin 04/39.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥⑦ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : CHARRIEZ JEAN YVES — FR.

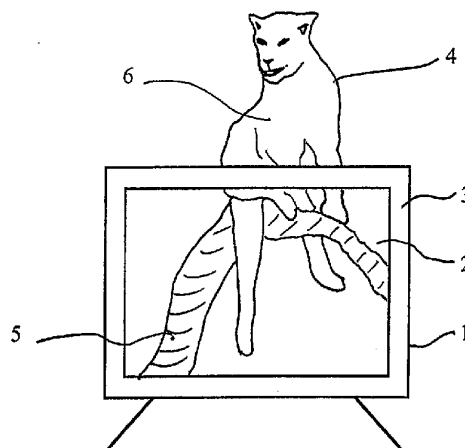
⑦② Inventeur(s) : CHARRIEZ JEAN YVES.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : CABINET MORELLE ET BARDOU.

⑤④ DISPOSITIF DE REPRESENTATION D'UN SUJET PAR UN SUPPORT MATERIEL ASSOCIE A UN MONITEUR.

⑤⑦ La présente invention a pour objet principal un dispositif de représentation d'un sujet comprenant d'une part un moniteur (1) connecté à un système de traitement de l'information, dont l'écran de visualisation (2) reproduit une image électronique (5), et d'autre part un support matériel (4) reproduisant une image matérielle (6). Les images matérielle et électronique constituent les parties complémentaires du sujet que l'on souhaite représenter, de sorte que lorsque le support matériel (4) et le moniteur (1) sont associés, le sujet complet est reconstitué.



FR 2 852 727 - A1



DISPOSITIF DE REPRÉSENTATION D'UN SUJET
PAR UN SUPPORT MATÉRIEL ASSOCIÉ À UN MONITEUR

05

La présente invention concerne l'association de différentes techniques de reproduction d'images, pour représenter un sujet à vocation décorative ou publicitaire.

10 Elle a pour objet principal un dispositif de représentation d'un sujet comprenant d'une part un moniteur connecté à un système de traitement de l'information, dont l'écran de visualisation reproduit une image électronique, et d'autre part au moins un support matériel reproduisant une image matérielle, les deux images constituant les parties complémentaires du sujet, qui est complet lorsque le support matériel est associé au moniteur.

15

Les écrans de visualisation occupent de plus en plus d'espace dans les locaux professionnels comme dans les lieux privés. Le volume qu'occupent les ordinateurs ou les postes de télévision, leur fonction irremplaçable au centre des activités, sont autant de raisons qui en font le point de convergence des regards. Ils y occupent ainsi une place privilégiée dans tous
20 les endroits où ils se trouvent.

C'est pourquoi il paraît naturel de chercher à leur conférer une certaine esthétique. Des efforts ont été faits dans ce sens et certains moniteurs d'ordinateur ont acquis des formes et des couleurs plus agréables, s'intégrant bien dans le mobilier de bureaux. On a aussi cherché
25 à améliorer l'aspect des écrans de visualisation, en particulier par le biais d'écrans de veille et de fonds d'écran dotés de couleurs et de motifs variés.

Les moniteurs sont ainsi devenus plus attrayants. Cependant ces efforts pour l'amélioration de leur aspect extérieur sont restés cantonnées à l'appareil lui-même. Tout au plus, le motif
30 choisi pour le fond d'écran ou l'écran de veille est-il assorti à la couleur du cadre, les images s'inscrivant toujours dans les limites strictes définies par les dimensions de l'écran.

Il n'a finalement pas été tiré parti de la place centrale qu'occupent les moniteurs et postes de télévision pour leur faire acquérir une fonction décorative ou publicitaire à part entière.

35

Or, il peut être intéressant d'attirer le regard vers un écran représentant un sujet, ou délivrant une information. C'est le cas par exemple lorsqu'on veut diffuser un message publicitaire.

Cela peut aussi être le cas si l'on souhaite imprimer une tonalité déterminée à une pièce: un dessin humoristique détendra l'atmosphère, un sujet sportif poussera au dynamisme, des couleurs douces seront plutôt apaisantes, ... Le message à faire passer sera d'autant plus efficacement perçu que les regards seront attirés par l'objet en question.

05

La présente invention se propose donc d'utiliser les moniteurs pour représenter des sujets de manière à ce qu'ils produisent un effet visuel original et remarquable. Ce but est atteint grâce à l'association de deux types de supports d'image, permettant d'utiliser la surface de l'écran ainsi que l'espace l'entourant pour représenter un sujet ayant une force d'attraction
10 visuelle démultipliée.

L'objet de l'invention consiste en un dispositif de représentation d'un sujet comprenant d'une part un moniteur 1 connecté à un système de traitement de l'information, dont l'écran de visualisation 2 reproduit une image électronique 5, et d'autre part un support matériel 4
15 reproduisant une image matérielle 6. Les images matérielle et électronique constituent les parties complémentaires du sujet que l'on souhaite représenter, de sorte que lorsque le support matériel 4 et le moniteur 1 sont associés, le sujet complet est reconstitué.

Le sujet est l'entité que l'on souhaite représenter au moyen du dispositif selon l'invention.

20

Dans la présente demande, le terme "moniteur" désigne tout appareil électrique comprenant un écran de visualisation et un cadre qui enserme et délimite l'écran, et se prolonge généralement de manière à former une enveloppe rigide. L'écran de visualisation est la surface sur laquelle sont affichées, reproduites, des données ou des images, par des moyens
25 électroniques, comme notamment dans le traitement de l'information. Un moniteur peut ainsi être un élément d'un ordinateur, un ordinateur, et par extension ce terme désignera aussi un poste récepteur connecté à un magnétoscope, lecteur de DVD ...

Un système de traitement de l'information désigne un système dans lequel une information
30 reçue sous forme codée est transmise à une unité capable de restituer cette information après traitement sous une autre forme. Il s'agit communément des systèmes informatiques tels qu'un ordinateur à terminaux multiples ou un micro-ordinateur (PC). Par extension, sera également désigné par ce terme un poste de télévision connecté à un magnétoscope ou à un lecteur de DVD. Selon la présente invention, de tels systèmes seront aptes à traiter des
35 données codant des images. Les images ainsi reproduites sur un écran de visualisation seront appelées "images électroniques".

Le terme “support matériel” désigne toute pièce rigide ou semi-rigide pouvant porter la reproduction d’une image sans se déformer. Le support matériel doit pouvoir être associé à un moniteur, cette association pouvant se concrétiser par la fixation du support matériel au cadre du moniteur dans le prolongement de l’écran de visualisation, ou par leur simple 05 juxtaposition. L’image reproduite sur le support matériel sera appelée “image matérielle”.

Le terme “reproduction” désigne ici une image représentée par, ou sur, un support, par les arts graphiques ou plastiques. Un support qui reproduit une image, est un support qui porte cette image ou la figure.

10

L’association d’un support matériel reproduisant une partie d’un sujet à représenter, avec un moniteur dont l’écran de visualisation affiche la partie complémentaire dudit sujet, permet de reconstituer une image complète dont la taille dépasse largement le cadre du moniteur. Le sujet ainsi représenté est bien visible, et ce d’autant plus que le moniteur occupe une place 15 centrale dans le local. Cette association offre de nombreuses potentialités du point de vue créatif. Par exemple, des effets dynamiques peuvent être obtenus, comme celui, particulièrement saisissant, de “crever l’écran”. Des combinaisons jouant sur la complémentarité ou au contraire sur le contraste entre les images matérielle et électronique, peuvent produire des effets très variés, des réactions d’amusement, de surprise, de curiosité, de sérénité, ou 20 d’autres impressions considérées comme positives et/ou attractives. Il est bien entendu laissé libre cours à la créativité du concepteur pour imaginer des sujets à représenter, qui soient adaptés au but recherché dans chaque cas particulier. Cette créativité sera en mesure de se déployer d’autant mieux que le dispositif selon l’invention est modulable et très facilement modifiable, ce qui en fait un support publicitaire de premier choix. Sa facilité de mise en 25 œuvre et son coût modique permettront, non seulement aux créateurs professionnels, mais aussi aux amateurs, d’exprimer leur talent et leurs goûts personnels.

Les nombreux avantages offerts par le dispositif selon l’invention seront détaillés ci-après.

30 La présente invention a pour objet un dispositif de représentation d’un sujet comprenant i) un moniteur 1 connecté à un système de traitement de l’information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation 2 et un cadre 3 délimitant ledit écran, et ii) au moins un support matériel 4 comportant une face antérieure, le dispositif étant caractérisé en ce que l’écran de visualisation 2 et le support matériel 4 comportent respectivement une image 35 électronique 5 et une image matérielle 6 constituant les parties complémentaires dudit sujet, de sorte que lorsque le support matériel 4 est associé au moniteur 1, le sujet complet est reconstitué. La figure 1 illustre un exemple de mise en œuvre du dispositif objet de

l'invention.

Dans le dispositif selon l'invention, l'association entre le support matériel 4 et le cadre 3 du moniteur 1 peut être réalisée de différentes manières. En général, quel que soit le moyen de fixation choisi, la face antérieure du support matériel 4 sera orientée environ dans le plan défini par la surface de l'écran 2 et placée dans son prolongement, de manière à offrir une certaine continuité entre les deux images. La face antérieure du support matériel 4 est celle dont la forme ou le dessin présente l'intérêt principal pour la représentation du sujet, celle qui est destinée à être visible quand on regarde l'écran 2. Le support matériel 4 peut être simplement juxtaposé à une des bordures du cadre 3 du moniteur 1. Dans ce cas, il sera conçu de manière à se positionner dans le prolongement de l'écran 2, à bonne hauteur. Il pourra par exemple être supporté par un piétement adapté et posé à côté du moniteur 1. Le support matériel 4 peut également être fixé au cadre 3 du moniteur 1, sur les parties latérales ou sur la partie supérieure de celui-ci. Une fixation sur la partie inférieure du cadre 3 peut être envisagée de la même manière, notamment lorsque le moniteur 1 est placé en hauteur.

Il est possible d'associer au cadre 3 du moniteur 1 un ou plusieurs supports matériels. Dans le dernier cas, les moyens d'association peuvent alors être combinés. Certains supports matériels peuvent être juxtaposés au cadre 3, tandis que d'autres peuvent être fixés. Dans ce qui suit, par souci de simplicité, le dispositif selon l'invention décrit en détail comprendra un moniteur 1 associé à un seul support matériel 4. Il est expressément entendu que le dispositif peut tout aussi bien comprendre plusieurs supports matériels 4, positionnés sur un ou plusieurs côtés du moniteur 1, la description ci-après pouvant être généralisée sans difficulté à de tels cas de figure.

25

Différents moyens de fixation du support matériel 4 au moniteur 1 peuvent être utilisés. De préférence, le dispositif selon l'invention comportera un moyen de fixation choisi de manière à ce que le support matériel 4 soit amovible. Il peut s'agir de moyens permettant de fixer le support matériel 4 sur le cadre 3 du moniteur 1 sans aménagement préalable, par exemple à l'aide d'un matériau adhésif tel qu'un ruban adhésif double-face ou une pâte silicone. Le moyen de fixation peut aussi être constitué d'une partie fixée de manière permanente au cadre 3 du moniteur 1 recevant une partie amovible solidaire du support matériel 4. Citons entre autres, des crochets, attaches, clips, une rainure recevant un rail, des éléments aimantés, auto-agrippants, pressionables, etc. L'homme du métier pourra choisir un moyen adapté dans la vaste gamme dont il dispose.

Dans le dispositif selon l'invention l'image matérielle 6 est portée par le support matériel 4.

Celui-ci peut revêtir différentes formes, plus ou moins volumineuses. Toutes sortes de matières sont aptes à composer le support matériel, à condition qu'elles présentent une rigidité suffisante pour que le support matériel conserve sa forme.

05 Selon un premier mode de réalisation, la face antérieure du support matériel 4 peut être totalement plane ou présenter un certain relief, permettant la reproduction à sa surface de l'image matérielle 6. L'image matérielle 6 peut être reproduite directement sur le support matériel 4, auquel cas celui-ci sera constitué d'une matière rigide ou semi-rigide apte à subir une impression, telle que le papier cartonné, le papier photographique, le carton ou une
10 plaque de matière plastique. A titre d'exemple, le sujet représenté par le dispositif illustré sur la figure 3, se prête bien à ce type de mise en œuvre.

L'image matérielle 6 peut être également reproduite sur la face antérieure du support matériel 4 en associant à ladite face antérieure un support souple 7 préalablement imprimé, tel que le
15 papier, le carton léger, un film plastifié, etc ..., qui sera ensuite maintenu sur le support matériel 4 par tout moyen connu de l'homme de l'art. Par exemple, le support souple 7 pourra être auto-adhésif, aimanté, ou bien encore il sera glissé dans des rainures latérales pratiquées sur la face antérieure du support matériel 4, maintenu par des pinces (éventuellement décoratives), ou par une fixation mécanique.

20

Selon un mode préféré de réalisation, l'image matérielle 6 sera reproduite par un support souple 7 imprimé, adhésif et repositionnable. De la sorte, il sera possible d'une part d'imprimer à volonté des images nouvelles et d'autre part de remplacer sans difficulté, instantanément et aussi souvent que désiré, le sujet exposé par le dispositif. La figure 2
25 illustre cette variante du dispositif selon l'invention.

L'impression de l'image matérielle 6 pourra être réalisée par tout procédé permettant de reporter ladite image sur un support adapté, tel que l'imprimerie, la sérigraphie, la photocopie, la photographie, la gravure, ou d'autres procédés encore.

30

Selon un second mode de réalisation, le support matériel 4 peut constituer par lui-même une représentation en volume de l'image matérielle 6. Il peut alors être réalisé à partir de tout matériau susceptible d'acquérir la forme désirée, par moulage, formage, sculpture ou par d'autres techniques à la disposition de l'homme du métier, de manière à obtenir un objet
35 reproduisant l'image matérielle 6 en 3 dimensions. Ces techniques sont généralement compatibles avec l'emploi de colorant et de pigments, de sorte qu'on peut aisément obtenir un objet reproduisant l'image matérielle 6 en 3 dimensions dans les coloris désirés. Un tel

objet sera généralement doté d'un moyen de fixation au moniteur, tel que décrit précédemment. A titre d'exemple, la figure 4 montre un sujet dont l'image matérielle se prête bien à une représentation en volume.

05 Comme déjà indiqué le dispositif selon l'invention pourra comprendre deux supports matériels 4 ou davantage, associés au cadre 3 d'un seul moniteur 1, et un ou plusieurs moyens de fixation desdits supports matériels au cadre dudit moniteur.

Selon la présente invention, le dispositif de représentation d'un sujet comprend un moniteur
10 1 connecté à un système de traitement de l'information. Ce système de traitement de l'information incluant le moniteur 1 est apte à traiter l'enregistrement codé d'une image pour produire l'image électronique 5 correspondante sur l'écran dudit moniteur. Il peut s'agir notamment d'un système informatique tel qu'un ordinateur à terminaux multiples ou un micro-ordinateur (PC), ou encore d'un poste de télévision connecté à un magnétoscope ou à
15 un lecteur de DVD, de CD, ou de CD(ROM). Ainsi, l'enregistrement codé de l'image électronique 5 reproduite sur l'écran de visualisation 2, peut être stocké dans l'unité centrale du système de traitement de l'information. De manière préférée, l'enregistrement codé de l'image électronique 5 peut être chargé dans le système de traitement de l'information à partir d'un support enregistré tel qu'une disquette, un CD, un CD(ROM), un DVD, une
20 bande magnétique, ou autre. De tels supports enregistrés pourront bien évidemment comprendre plusieurs images codées, celles-ci pouvant être chargées alternativement, à volonté. L'utilisateur d'un tel système connaît généralement les commandes qui doivent être exécutées pour que l'enregistrement codé d'une image soit affiché, c'est-à-dire reproduit à l'écran.

25

Dans le dispositif selon l'invention, il est avantageux que le système de traitement de l'information incluant le moniteur 1 soit en outre apte à traiter l'enregistrement codé d'une image de manière à imprimer une image matérielle 6 sur un support souple 7. En effet, si le système de traitement de l'information comprend une unité d'impression, l'enregistrement
30 codé d'une image peut être reproduit par cette unité. En pratique, l'enregistrement codé de l'image matérielle 6 est chargé dans le système de traitement de l'information à partir d'un support enregistré tel qu'une disquette, un CD, un CD(ROM), un DVD, une bande magnétique, ou autre. Ce support enregistré peut avantageusement être le même que celui comportant l'enregistrement codé de l'image électronique 5.

35

Ainsi, selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, l'image matérielle 6 et l'image électronique 5 sont fournies sous forme codée sur un support

enregistré susceptible d'être lu par le système de traitement de l'information incluant le moniteur 1.

Dans la pratique, un concepteur ou une agence de publicité par exemple, peut créer des sujets 05 destinés à être représentés grâce au dispositif selon l'invention, que l'utilisateur peut installer directement avec un minimum d'opérations. Dans ce cas, le dispositif de représentation d'un sujet comprend au moins:

- i) un moniteur 1 et un lecteur de support enregistré, connectés à un système de traitement de l'information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation 2 et un cadre 3 délimitant 10 ledit écran,
- ii) un support enregistré comportant l'image codée correspondant à une partie du sujet à représenter, ladite image codée étant susceptible d'être traitée par le système de traitement de l'information pour produire une image électronique 5 sur l'écran 2;
- iii) un support souple 7 reproduisant l'image matérielle 6 correspondant à la partie 15 complémentaire du sujet à représenter, et
- iv) un support matériel 4 comportant une face antérieure susceptible de recevoir le support souple 7 imprimé.

Le support enregistré pourra bien entendu comporter une pluralité d'images codées destinées 20 à produire autant d'images électroniques 5, et être accompagné d'une pluralité de supports souples 7 reproduisant les images matérielles 6 complémentaires. L'utilisateur aura ainsi la faculté de choisir parmi les différentes images codées celle qu'il souhaite afficher sur l'écran de visualisation 2. Puis, il fixera le support souple 7 correspondant au support matériel 4, qui sera à son tour fixé au moniteur 1, dans le prolongement de l'image électronique 5 figurant à 25 l'écran.

Selon une variante de réalisation, le dispositif de représentation d'un sujet comprend au moins:

- i) un moniteur 1 et un lecteur de support enregistré, connectés à un système de traitement de 30 l'information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation 2 et un cadre 3 délimitant ledit écran,
- ii) un support enregistré comportant l'image codée correspondant à une partie du sujet à représenter, ladite image codée étant susceptible d'être traitée par le système de traitement de l'information pour produire une image électronique 5 sur l'écran 2;
- 35 iii) un support matériel 4 reproduisant en trois dimensions l'image matérielle 6 constituant la partie complémentaire du sujet à représenter.

Le support enregistré pourra bien entendu comporter une pluralité d'images codées destinées à produire autant d'images électroniques 5, et être accompagné d'une pluralité de supports matériels 4 reproduisant les images matérielles 6 complémentaires en trois dimensions. L'utilisateur aura ici également la faculté de choisir, parmi différentes images codées 05 disponibles sur le support enregistré, celle qu'il souhaite afficher sur l'écran de visualisation 3. Puis il fixera au moniteur 1 le support matériel 4 figurant l'image matérielle 6 en 3 dimensions correspondante.

Les utilisateurs souhaitant créer eux-mêmes des sujets pourront quant à eux utiliser un 10 dispositif selon l'invention comprenant au moins:

- i) un moniteur 1, une imprimante et un lecteur de support enregistré, connectés à un système de traitement de l'information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation 2 et un cadre 3,
- ii) un support enregistré comportant deux images codées ou plus, constituant les parties 15 complémentaires d'un sujet, lesdites images étant susceptibles d'être traitées par le système de traitement de l'information pour produire une image matérielle 6 sur un support souple 7 et l'image électronique 5 complémentaire sur l'écran 2;
- iii) au moins un support matériel 4 comportant une face antérieure susceptible de recevoir le support souple 7 imprimé.

20

Comme précédemment, le support enregistré pourra comporter plusieurs séries d'enregistrements codés de deux ou plus images complémentaires, destinés à produire autant d'images matérielles 6 sur un support souple 7 et d'images électroniques 5 complémentaires sur l'écran 2.

25

De manière optionnelle, le sujet représenté à l'aide du dispositif selon l'invention peut être encore davantage mis en valeur par un système d'éclairage de l'image matérielle 6. La source de lumière pourra être placée à l'intérieur ou à l'extérieur du support matériel 4 selon l'effet recherché, le choix du matériau composant le support matériel 4 pouvant alors être guidé par 30 des contraintes d'ordre technique et/ou esthétique. L'alimentation électrique d'un tel système peut être assurée soit par l'alimentation du système de traitement de l'information via un port USB, soit de manière indépendante.

Un autre objet de la présente invention concerne un procédé de représentation d'un sujet à 35 vocation décorative ou publicitaire, consistant à reconstituer le sujet complet à partir d'une image matérielle 6 et d'une image électronique 5 complémentaires, lesdites images étant obtenues à l'aide d'un des modes de réalisation du dispositif décrit précédemment. Ce

procédé est aisément généralisé au cas où un sujet est reconstitué à partir de plusieurs images matérielles associées à une ou plusieurs images électroniques.

Les figures ci-après illustrent des modes de réalisation particuliers du dispositif selon 05 l'invention, sans toutefois en limiter la portée.

10

15

20

25

30

35

REVENDICATIONS

1- Dispositif de représentation d'un sujet comprenant i) un moniteur (1) connecté à
05 un système de traitement de l'information, ledit moniteur comportant un écran de
visualisation (2) et un cadre (3) délimitant ledit écran, et ii) au moins un support matériel (4)
comportant une face antérieure, *caractérisé en ce que* l'écran de visualisation (2) et le
support matériel (4) comportent respectivement une image électronique (5) et une image
matérielle (6) constituant les parties complémentaires dudit sujet, de sorte que lorsque le
10 support matériel (4) est associé au moniteur (1), le sujet complet est reconstitué.

2- Dispositif selon la revendication 1, *caractérisé en ce que* le support matériel (4)
est fixé ou juxtaposé au cadre (3) du moniteur (1), de manière à ce que la face antérieure du
support matériel (4) soit environ dans le plan défini par la surface de l'écran (2).
15

3- Dispositif selon la revendication 1 ou 2, *caractérisé en ce qu'il* comporte en outre
un ou plusieurs moyens de fixation du support matériel (4) au cadre (3) du moniteur (1),
ledit ou lesdits moyens étant de préférence choisis de manière à ce que le support matériel (4)
soit amovible.
20

4- Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, *caractérisé en ce que* le support
matériel (4) est constitué d'un matériau rigide ou semi-rigide dont la face antérieure a été
imprimée pour reproduire l'image matérielle (6).

25 5- Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, *caractérisé en ce que* la face
antérieure du support matériel (4) est associée à un support souple (7) préalablement
imprimé pour reproduire l'image matérielle (6).

6- Dispositif selon la revendication précédente, *caractérisé en ce que* le support
30 souple (7) est maintenu sur la face antérieure du support matériel (4) par aimantation,
adhésion, ou par une fixation mécanique.

7- Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, *caractérisé en ce que* le support
matériel (4) constitue une reproduction de l'image matérielle (6) en trois dimensions.
35

8- Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant
deux supports matériels (4) ou davantage, associés au cadre (3) d'un seul moniteur (1), et un

ou plusieurs moyens de fixation desdits supports matériels au cadre (3) dudit moniteur.

9- Dispositif selon l'une des revendications précédentes, *caractérisé en ce que* le système de traitement de l'information incluant le moniteur (1) est apte à traiter
05 l'enregistrement codé d'une image pour produire l'image électronique (5) correspondante sur l'écran (2) dudit moniteur.

10- Dispositif selon la revendication 5, *caractérisé en ce que* le système de traitement de l'information incluant le moniteur (1) est en outre apte à traiter l'enregistrement codé
10 d'une image pour imprimer l'image matérielle (6) correspondante sur un support souple (7).

11- Dispositif selon la revendication précédente, *caractérisé en ce que* l'image matérielle (6) et l'image électronique (5) sont fournies sous forme d'un enregistrement codé susceptible d'être lu par le système de traitement de l'information incluant le moniteur (1).
15

12- Dispositif de représentation d'un sujet selon l'une des revendications 1 à 9, *caractérisé en ce qu'il* comprend au moins

- i) un moniteur (1) et un lecteur de support enregistré, connectés à un système de traitement de l'information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation (2) et un cadre (3)
20 délimitant ledit écran,
- ii) un support enregistré comportant l'image codée correspondant à une partie du sujet à représenter, ladite image codée étant susceptible d'être traitée par le système de traitement de l'information pour produire une image électronique (5) sur l'écran (2);
- iii) un support souple (7) reproduisant l'image matérielle (6) constituant la partie
25 complémentaire du sujet à représenter, et
- iv) un support matériel (4) comportant une face antérieure susceptible de recevoir le support souple (7) imprimé.

12- Dispositif selon la revendication 11, *caractérisé en ce qu'il* comprend un support
30 enregistré comportant une pluralité d'images codées destinées à produire autant d'images électroniques (5), et une pluralité de supports souples (7) reproduisant les images matérielles (6) complémentaires.

13- Dispositif de représentation d'un sujet selon l'une des revendications 1 à 9,
35 *caractérisé en ce qu'il* comprend au moins

- i) un moniteur (1) et un lecteur de support enregistré, connectés à un système de traitement de l'information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation (2) et un cadre (3)

- délimitant ledit écran,
- ii) un support enregistré comportant l'image codée correspondant à une partie du sujet à représenter, ladite image codée étant susceptible d'être traitée par le système de traitement de l'information pour produire une image électronique (5) sur l'écran (2);
- 05 iii) un support matériel (4) reproduisant en trois dimensions l'image matérielle (6) constituant la partie complémentaire du sujet à représenter.

14- Dispositif selon la revendication 13, *caractérisé en ce qu'il* comprend un support enregistré comportant une pluralité d'images codées destinées à produire autant d'images
10 électroniques (5), et une pluralité de supports matériels (4) reproduisant les images matérielles (6) complémentaires en trois dimensions.

- 15- Dispositif selon l'une des revendications 1 à 11, *caractérisé en ce qu'il* comprend au moins
- 15 i) un moniteur (1), une imprimante et un lecteur de support enregistré, connectés à un système de traitement de l'information, ledit moniteur comportant un écran de visualisation (2) et un cadre (3) délimitant ledit écran,
 - ii) un support enregistré comportant deux images codées ou plus, constituant les parties complémentaires d'un sujet, lesdites images étant susceptibles d'être traitées par le système
20 de traitement de l'information, pour produire une image matérielle (6) sur un support souple (7) et l'image électronique (5) complémentaire sur l'écran (2);
 - iii) au moins un support matériel (4) comportant une face antérieure susceptible de recevoir le support souple (7) imprimé.

25 16- Dispositif selon la revendication précédente, *caractérisé en ce que* le support enregistré comporte plusieurs séries de deux ou plus images complémentaires codées destinées à produire autant d'images matérielles (6) sur un support souple (7) et d'images électroniques (5) complémentaires sur l'écran (2).

30 17- Dispositif selon l'une des revendications précédentes, *caractérisé en ce qu'il* comprend en outre un système d'éclairage de l'image matérielle (6).

18- Procédé de représentation d'un sujet *caractérisé en ce qu'il* reconstitue un sujet complet à partir d'une image matérielle (6) et d'une image électronique (5) complémentaires,
35 lesdites images étant obtenues à l'aide d'un dispositif selon l'une des revendications 1 à 16.

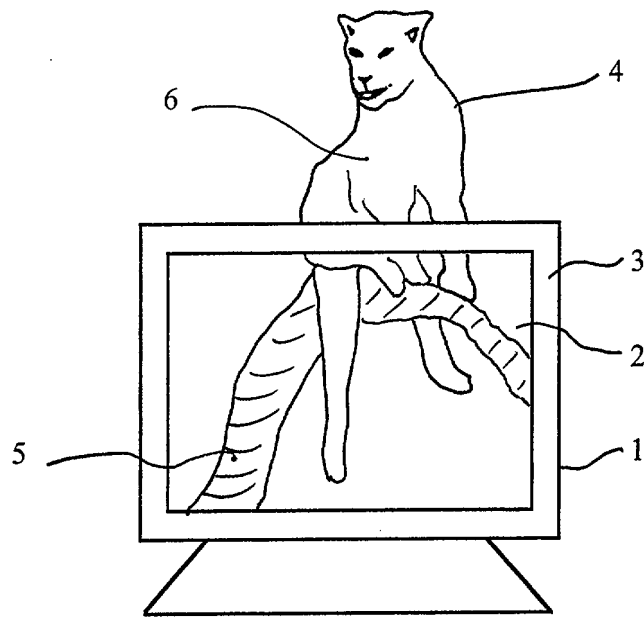


FIGURE 1

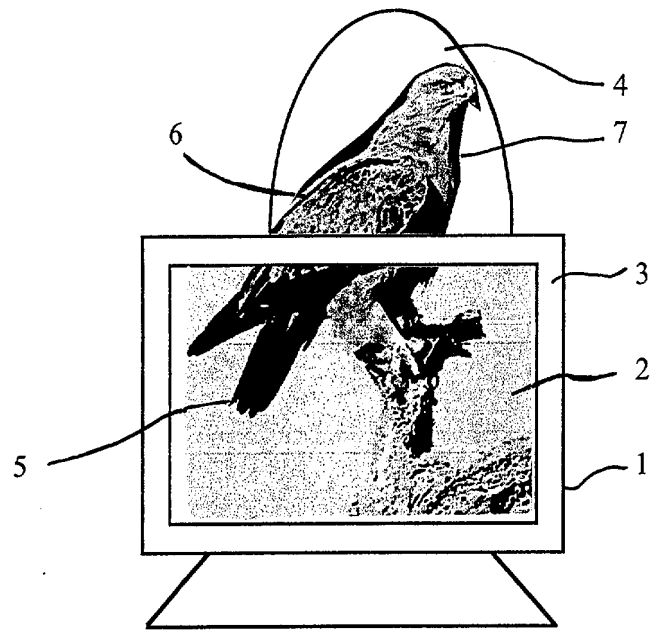


FIGURE 2

3 / 3

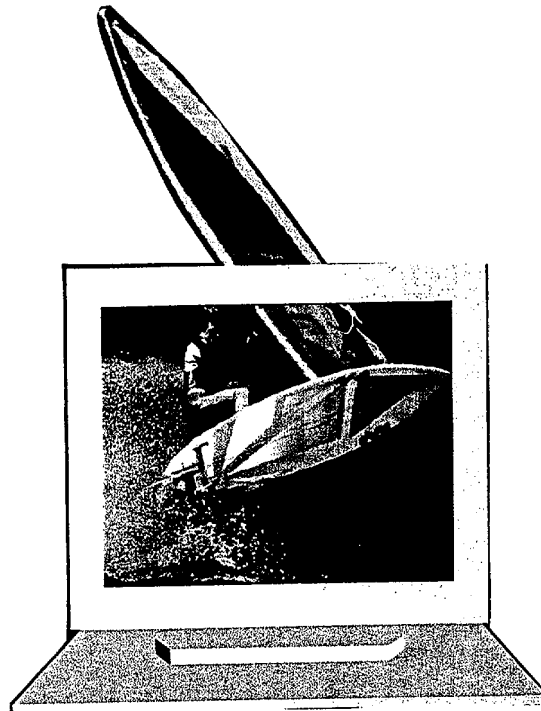


FIGURE 3



FIGURE 4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 631630
FR 0303460

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 101 43 139 A (JUELICHER KARL THOMAS) 28 mars 2002 (2002-03-28) * abrégé * * alinéas [0006]-[0013]; figures 1-4 * * colonne 3, ligne 13 - ligne 15 * * alinéas [0023],[0028] * * alinéa [0033] * * alinéa [0040] * * alinéa [0057]; figure 5 *	1-6, 8-12, 15-18	G09F9/00 G09F19/14 G12B9/02
X	WO 02 28236 A (LEITE LOPES VANUZIA ; LEITES LOPES LUIZ HUMBERTO (BR)) 11 avril 2002 (2002-04-11) * le document en entier *	1,3,6,7, 9,13,14, 17,18	
A	US 5 464 214 A (GRIFFIN TOM) 7 novembre 1995 (1995-11-07) * abrégé; figures 1,2 * * colonne 1, ligne 51 - ligne 65 *	17	
A	GB 2 322 294 A (CARR EUGENE) 26 août 1998 (1998-08-26) * le document en entier *	17	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) G06F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
18 décembre 2003		Bravo, P	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0303460 FA 631630**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-12-2003

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 10143139 A	28-03-2002	DE 20018610 U1 DE 10143139 A1	17-05-2001 28-03-2002
WO 0228236 A	11-04-2002	BR 9903746 A WO 0228236 A1	05-06-2001 11-04-2002
US 5464214 A	07-11-1995	US RE36641 E	04-04-2000
GB 2322294 A	26-08-1998	AUCUN	